

# Dossier Inscription 2019

Formation Auxiliaire de Puériculture  
En discontinu (cursus partiel)

Pour les titulaires des diplômes :

DEAS

DEAVS

MCDA

DEAMP

DEAES

**Institut de Formation en Soins Infirmiers- site de Meaux**

17, Rue Guillaume Briçonnet

77100 MEAUX

☎ : 01.64.35.21.50

✉ : 01.64.35.21.51

IFSI.mx@ghef.fr



Action financée par la Région Ile-de-France



AP - FORMATION EN DISCONTINU

# FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE EN DISCONTINU 2019 (CURSUS PARTIEL)

## CONDITIONS D'ACCES FORMATION EN DISCONTINU

**Article 2 de l'arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2006 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture.**

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture peut être suivie de façon discontinue, sur une période n'excédant pas deux ans.

Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation (aucune dispense d'âge n'est accordée, pas d'âge limite supérieur).

**Etre titulaire de l'un des diplômes ou titres ci-dessous :**

**Art. 18** – Les personnes titulaires du diplôme d'Etat aide-soignant. (DEAS)

**Art. 19** – Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) ou de la mention complémentaire d'aide à domicile. (MCAD)

**Art. 20** – Les personnes titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique. (AMP)

Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'accompagnement éducatif et social (DEAES)

## COUT ET DUREE DE LA FORMATION EN DISCONTINU

**Modules obligatoires pour la formation auxiliaire de puériculture suivant diplôme acquis:**

Diplômes	Modules obligatoires	Durée de la formation	Cout de formation 2019-2020
DEAS	1 – 3	21 semaines	3 380 €
DEAVS ou MCAD ou DEAES accompagnement de la vie à domicile ou DEAES accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire	1 - 2 – 3 – 6 – 8	31 semaines	4 990 €
DEAMP ou DEAES accompagnement de la vie en structure	1 - 2 – 3 – 6	30 semaines	4 829 €

## NOMBRE DE PLACES

Le nombre de candidats admis en formation est fixé en fonction des besoins locaux et des possibilités d'accueil de l'institut.

Nombre de places pour les candidats en formation discontinue (Art.18-19-20) :  
**15 places pour l'IFSI de Meaux (à titre indicatif)**

## DOSSIER DE SELECTION

**Art. 20 ter** – Les candidats visés aux articles 18, 19, 20 **sont sélectionnés sur la base d'un dossier** comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Attestations de travail avec **appréciations employeurs (obligatoires)** pour les candidats visés aux articles 18 et 19 et 20
- Titres ou diplômes permettant de se présenter à la dispense de formation

**Tout dossier incomplet ou transmis en dehors du délai requis sera rejeté. Aucune relance ne sera faite.**

## EPREUVES DE SELECTION FORMATION EN DISCONTINU

Etude de chaque dossier par un jury désigné afin de retenir les candidats qui seront convoqués à un entretien. La composition de ce jury est identique à celle définie par l'article 9 de l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié

Chaque candidat est informé personnellement par courrier des résultats de l'examen de son dossier :

- Rejet du dossier
- Dossier non retenu
- Dossier sélectionné entraînant la convocation à l'entretien

Les candidats dont les dossiers ont été retenus par la commission après étude, se présentent à un entretien visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.

Entretien de 20 minutes à l'instar des candidats de droit commun afin d'évaluer l'intérêt du candidat pour la profession et sa motivation à poursuivre la formation.


## ADMISSION DEFINITIVE

**Art. 13 - L'admission définitive** dans un institut de formation d'auxiliaire de puériculture est subordonnée :

1 – à la production, **au plus tard le premier jour de la rentrée** : d'un certificat médical par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (cf site ARS de votre département) attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession ;

2 - à la production, **au plus tard le jour de la première entrée en stage (début octobre 2019)** d'un certificat médical d'immunisation conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

 **Vaccination contre l'hépatite B** : compte-tenu des délais pour obtenir une couverture vaccinale, il vous est recommandé, si vous n'êtes pas vacciné(e), d'entreprendre les démarches dès votre inscription.

 **IDR datant de moins de trois mois au 1<sup>er</sup> octobre 2019.**

## INFORMATIONS DIVERSES

☞ Durée de la formation : du 02 septembre 2019 au 05 juillet 2020

☞ Les tenues de stages et les dosettes désinfectantes pour leur entretien sont à la charge de l'élève (environ 90€), achetées à l'entrée en formation par l'intermédiaire de l'IFSI.

☞ Les déplacements sont à la charge des élèves.

☞ Un local restauration avec réfrigérateurs et micro ondes est à la disposition des élèves. Possibilité aussi d'aller déjeuner au self du centre hospitalier (pas sur le même site).

☞ Possibilité de logement (dès acceptation d'entrée en formation, demande par courrier auprès de l'IFSI qui transmet au service concerné) – Loyer 140€ - caution 300€

## AIDES-FINANCIERES

- Personnes ayant un employeur : Fongécif, Uniformation, ANFH, etc ... (faire demande auprès de l'employeur)

- Pôle emploi : voir avec le pôle emploi

- Région Ile-de-France : **pas de subvention pour les formations en discontinu (cursus partiel)**

**SELECTION POUR L'ENTREE DANS LES IFAP  
FORMATION EN DISCONTINU (CURSUS PARTIEL)**

Au titre des articles 18 – 19 et 20 de l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION**

**Le 12 février 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)  
ou le déposer à l'IFSI avant 16 h**

**Horaires d'ouverture du secrétariat :  
9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h – du lundi au vendredi**

Montant des droits d'inscription : **60 euros**

**SELECTION SUR DOSSIER**

Affichage des résultats

Le 29 mars 2019 à 10 h

Aucun résultat ne sera donné par téléphone

**EPREUVE D'ADMISSION**

Dates des entretiens : entre le 08 avril et le 17 mai 2019

Affichage des résultats : Le 24 mai 2019 à 10 h

Aucun résultat ne sera donné par téléphone

Confirmation des inscriptions par écrit : 11 juin 2019 minuit  
(cachet de la poste faisant foi)

**Art 11.** – Si dans les 10 jours suivant l'affichage, un candidat classé sur la liste principale ou sur la liste complémentaire n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit au rang utile sur cette dernière liste.

**DATE DE FORMATION :**

Du 02 septembre 2019 au 05 juillet 2020

**NOMBRE DE PLACES : 15 (à titre indicatif)**

▶ **En cas de dossier non retenu, les éléments du dossier ne seront pas retournés.**

**A retourner au plus tard le 12 février 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)**

☒ Photocopie de la carte nationale d'identité (**recto et verso**) ou du passeport **en cours de validité** pour l'ensemble des épreuves (à défaut, joindre la photocopie de la demande de renouvellement),  
Pour les ressortissants hors Union Européenne : photocopie de la carte de séjour (**recto et verso**) **en cours de validité** pour l'ensemble des épreuves ou du passeport si la carte de séjour figure à l'intérieur de celui-ci (le récépissé du rendez-vous à la Préfecture ne sera pas pris en considération sauf pour les réfugiés)

⚠ En cas de perte ou de vol de votre pièce d'identité **DANS LE MOIS PRECEDANT LES EPREUVES**, vous devez :

1/ **Informez l'IFSI PAR TELEPHONE**

2/ Fournir **le jour des épreuves** :

↳ la déclaration de perte ou de vol **de moins d'un mois**

↳ une photocopie des pages du livret de famille concernant les parents **ET** le candidat avec photographie récente agrafée et tamponnée par la mairie du domicile

Pour tout autre problème ou en cas de perte tardive de la pièce d'identité, vous pouvez téléphoner au secrétariat de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers.

☒ Fiche d'inscription munie d'une photo (**document joint P 7**)

☒ Relevé de pièces (**document joint P 8**)

☒ 4 enveloppes 22 X 11 **portant nom et adresse du candidat**

☒ 4 timbres autocollants **au tarif prioritaire 20g**

☒ 1 enveloppe format A4 **portant nom et adresse du candidat**

☒ 4 timbres autocollants **au tarif prioritaire 20g**

☒ Un chèque de **60 EUROS** au titre des droits d'inscription au concours.

**Chèque à l'ordre du Trésor Public**

**Les espèces ne sont pas acceptées**

☒ **Et un dossier agrafé, structuré et lisible, comportant les pièces suivantes :**

- Un Curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Titres ou diplômes permettant de se présenter à la dispense de formation
- Attestations ou contrats de travail avec **appréciations des employeurs (obligatoires)**

*A l'enregistrement de votre dossier, une confirmation d'inscription indiquant votre numéro de candidat vous sera envoyée. Si vous ne recevez pas ce coupon, contactez l'IFSI.*

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU HORS DELAI  
SERA RETOURNE SANS ETRE TRAITE  
AUCUNE RELANCE NE SERA FAITE**



Cadre réservé à l'IFSI

<b>AP – EN DISCONTINU</b>	N° dossier : 19 - _____
---------------------------	-------------------------

**FICHE D'INSCRIPTION  
FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE**

**DEAS – DEAVS – MCAD - DEAMP**

Fiche à compléter lisiblement (nom et prénom en lettres capitales et à retourner à l'IFSI de Meaux **au plus tard le 12 février 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)**)

INFORMATIONS SUR LE CANDIDAT				
Nom patronymique	Nom d'épouse	Prénom	Photo à coller	
Adresse		Date et lieu de naissance		
Code postal	Ville	Situation de famille		
Téléphone (obligatoire)		Adresse mail		
DIPLOMES OBTENUS (joindre les photocopies)				
Date :	Diplômes			
.....	.....			
.....	.....			
.....	.....			
SITUATION ACTUELLE				
<input type="radio"/>	Vous êtes scolarisé(e)	<input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI	Classe de :
<input type="radio"/>	Vous êtes en activité professionnelle <u>Nom et adresse de votre employeur :</u>	<input type="radio"/> CDI	<input type="radio"/> CDD	Date début et fin contrat :

**Document à retourner à l'IFSI**

## RELEVÉ DE PIÈCES

### FORMATION EN DISCONTINU

**Les dossiers incomplets ou hors délai seront retournés sans être traités.  
Aucune relance ne sera faite**

Partie réservée à l'IFSI

	Fiche d'inscription munie d'une photo		
	Pièce d'identité en cours de validité		
	4 enveloppes longues 22 X 11 <b>portant nom et adresse du candidat</b>		
	4 timbres autocollants <b>au tarif prioritaire 20 g</b>		
	1 enveloppe format A4 <b>portant nom et adresse du candidat</b>		
	4 timbres autocollants <b>au tarif prioritaire 20 g</b>		
	Chèque de 60 € à l'ordre du trésor public		
	CV		
	Lettre de motivation		
	Diplôme	DEAS	
		DEAVS	
		MCAD	
		DEAMP	
		DEAES	
	Attestations ou contrats de travail ( <b>obligatoires</b> )		
	Appréciations employeurs ( <b>obligatoires</b> )		

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

Fait le .....

Signature :

**Document à retourner à l'IFSI**